

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 septembre 2010 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt quatre septembre deux mille dix

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 septembre 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Alain MARTINET à Christine DULAC-ROUGERIE, Michel FANGET à Christine PERRET, Christiane JALICON à Jean-Pierre BRENAS, Jacques LANOIR à Patricia AUCOUTURIER, Louis VIRGOULAY à Isabelle LAVEST

Excusé(e)s :

Didier MULLER, Thierry ORLIAGUET

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

Odile SAUGUES a donné pouvoir à Dominique ADENOT et a quitté la séance à partir de la question n° 4.

Bernard DANTAL a donné pouvoir à Cyril CINEUX pour la question n° 1 et la question n° 2.

Danielle AUROI a donné pouvoir à Martine REMBERT-MANTELET à partir de la question n° 5.

Danièle GUILLAUME a donné pouvoir à Françoise NOUHEN et a quitté la séance à partir de la question n° 5.

Rapport N° Vœu b)

VOEU RELATIF À LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DES ROMS

Jean-Philippe VALENTIN, Nicole BARBIN, Jean-Pierre BRENAS, Anne COURVILLE, Christiane JALICON ne prend pas part au vote.

Depuis le discours prononcé par le Président de la République à Grenoble, le gouvernement français s'est lancé dans une politique ouvertement discriminante : sous prétexte de lutter contre le trafic d'êtres humains et les réseaux criminels, il multiplie les expulsions de Roms, les reconduites à la frontière et les retours volontaires vers le pays d'origine. Ainsi, le gouvernement s'emploie à une démonstration de force qui accentue la précarité et les difficultés des personnes visées. Non seulement, cette politique brutale, loin d'apaiser les tensions sociales, les exacerbe, mais elle s'exonère également de tout devoir d'entraide et de solidarité.

Alors que se renforce un sentiment d'insécurité face aux difficultés sociales et économiques, cette politique, dictée par des motivations électoralistes, stigmatise une population auprès de l'opinion publique et alimente de fait des préjugés racistes. La désignation d'un bouc émissaire déshonore la patrie des droits de l'homme. Pourtant la classe politique pourrait se prévaloir, au contraire, de ne pas traiter la question de la délinquance en même temps que celle de l'immigration.

Lutter contre la criminalité est une chose, stigmatiser une communauté en est une autre. Les camps démantelés cet été étaient essentiellement occupés par des Roms roumains et bulgares fuyant les incessantes discriminations dont ils sont victimes dans leurs pays d'origine. Or, ces deux États sont membres de l'Union européenne, et les Roms ont les mêmes droits que les autres citoyens européens – à l'exception d'une restriction temporaire de la liberté de circulation dans certains des États de l'Union. Au lieu d'expulser des populations qui, cibles de discriminations dans leur pays d'origine, n'auront de cesse de revenir, il serait opportun de préparer leur intégration, puisque cette restriction prendra fin en 2014 au plus tard.

Au niveau national, cela passe par la création d'aires d'accueil mais aussi par la scolarisation des enfants, l'alphabétisation et la formation professionnelle des adultes. De nombreuses collectivités ont ainsi la volonté de soutenir les populations roms pour des conditions de vie plus dignes.

La question doit également être réglée au niveau européen, de façon coordonnée et sans instrumentalisation à des fins de politique intérieure. Comme l'a fermement rappelé la Commission européenne, la France, à l'instar des autres États membres, doit ainsi respecter le droit communautaire et tout particulièrement le principe de non-discrimination, pour permettre aux Roms de vivre décemment et de bénéficier de tous leurs droits de citoyens européens. Et parmi ces droits, les libertés de circulation et d'installation dans toute l'Europe.

Pour toutes ces raisons, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter le vœu suivant :

Le Conseil municipal de Clermont-Ferrand, réuni ce 24 septembre 2010, exprime une protestation solennelle contre la politique conduite par un gouvernement dont le ministre de l'intérieur

a été condamné pour injures raciales et se joint aux associations de défense des droits de l'Homme pour dénoncer fermement la politique raciste et discriminante menée par ce gouvernement à l'égard des Roms.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 octobre 2010

Le Maire,

Serge GODARD